

ORSTOM
INSTITUT FRANCAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE
POUR LE DEVELOPPEMENT EN COOPERATION

CENTRE DE OUAGADOUGOU

POLITIQUES ET DEVELOPPEMENT AGRICOLES
AU BURKINA FASO, LE ROLE DES ONG

RAPPORT D'ACTIVITE

ANALYSE DE L'IMPACT DES ACTIONS MENÉES
PAR LES ONG DE DEVELOPPEMENT RURAL SUR LE FONCIER
DANS DEUX REGIONS SOUDANO-SAHELIENNES
AU
BURKINA FASO

Février 1994

Moussa OUEDRAOGO

INTRODUCTION

- Le réveil des enjeux de l'appropriation des terres
- Objectifs
- Hypothèse
- Méthodologie

A- DEUX RÉGIONS D'INTERVENTION

EN ZONES SOUDANO-SAHELIENNE ET SAHÉLIENNE DU BURKINA FASO

- A-1- Le Plateau mossi
- A-2- Le Gulmu
- A-3- Les localités d'observation

B- CARACTÉRISTIQUES DES ONG

- B- 1- SIX-S International
- B- 2- SOS Sahel
- B-3- AVD
- B- 4- PPIL
- B- 5- UMEC
- B- 6- SAHEL Solidarité
- B- 7- CDRY
- B- 8- FDH
- B-9- L'APRG

C- IMPACT DES ONG SUR LE FONCIER

- C- 1- L'intention des ONG: améliorer la vie des populations
- C- 2- ONG / Institutions étatiques: divergence de procédure
- C- 3- Rapport ONG/autorités
- C- 4- Une transition de la perception foncière

CONCLUSION

LISTE DES ABREVIATIONS

AFPV: Association Française des Volontaires du Progrès
 APP: Association Pour la Productivité
 APRG: Association pour la Promotion Rurale du Gulmu
 AVD: Association des Volontaires du Développement
 AVV: Aménagement des Vallées des Voltas
 BAD: Banque Africaine pour le Développement
 BEL: Bureau d'Étude et de Liaison (Bureau d'étude de la Mission catholique)
 CATWEL: Catholique relief service
 CDRY: Comité de Développement des Ressortissants de Yako
 CES/AGF: Conservation des Eaux et Sols pour l'Agro-Foresterie
 CILSS: Comité International pour la Lutte contre la Sécheresse au Sahel
 CNEA: Centre National d'Etude Agricole
 CNPAR: Centre National de la Promotion des Artisans Ruraux
 CRPA: Centre Régional de la Promotion Agro-pastoral
 FDH: Frères Des Hommes
 INSD: Institut National de la Statistique et de la Démographie
 ONG: Organisation Non Gouvernemental
 ORSTOM: Office de Recherche Scientifique et Technologique d'Outre Mer (Institut français pour la recherche et le développement en coopération)
 PATECORE: Projet d'Aménagement des Terroirs et de Conservation des Ressources
 PERSAP: Projet de Renforcement des Services et d'Appuis aux Producteurs
 PFP: Partnership For Productivity international
 PMI: Protection Maternelle et Infantile
 PNGT: Programme National de Gestion des Terroirs
 PPB: Projet Petits Barrages
 PPIL: Plan de Parrainage International des Lacs
 RAF: Réforme Agraire et Foncière
 SCOO-BAM: société des Coopératives du Bam
 Six-S: Savoir se Servir de la Saison Sèche en Savane et au Sahel
 SPA: Service Provincial de l'Agriculture
 UEA: Unité d'Encadrement Agricole
 UMEC: Unité Mécanique
 UR: Unité de Recherche
 ZEA: Zone d'Encadrement Agricole

INTRODUCTION

- Le réveil des enjeux de l'appropriation des terres

La présente étude entre dans le cadre du programme de recherche ORSTOM intitulé "Politique et développement agricole au Burkina Faso: le rôle des ONG¹". Elle s'intéresse à l'analyse des actions de développement réalisées par neuf ONG² dans deux zones (soudano-sahélienne et sahélienne) du Burkina Faso: le Nord du Pays mossi et le Pays gourmatché (figures 1 et 2).

L'impact des actions de ces ONG sur le foncier constitue le cadre précis de la recherche.

Les sécheresses qui se sont succédées depuis les années 1960, la pression démographique de plus en plus forte et le surpâturage, ont provoqué dans les pays sahéliens de grandes famines (1967, 1973, 1984). Cette situation a suscité de nombreuses actions volontaristes, issues tant des mouvements religieux que du militantisme politique ou humanitaire. Les acteurs ont apporté dans un premier temps des secours d'urgence aux populations victimes des effets des sécheresses³.

1- Ce programme s'intègre aux "Modèles de développement et économies réelles" de l'UR 5B du Département Sud de L'ORSTOM". Il est conduit par l'équipe des "Institutions et pratiques de développement".

2- Ce sont les ONG (Organisations Non Gouvernementales) suivantes:

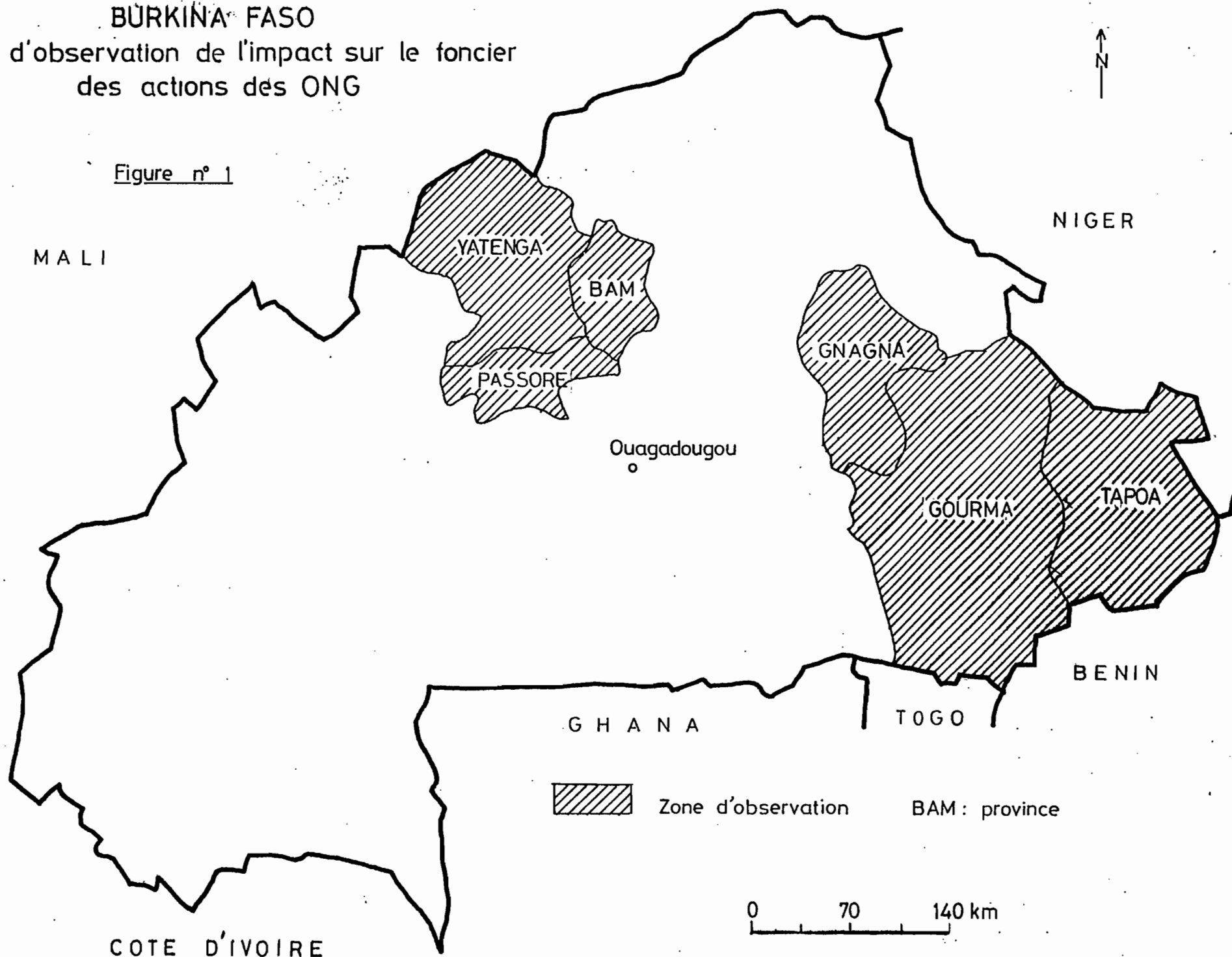
AVD (Association des Volontaires du Développement),
 PPIL (Plan de Parrainage International des Lacs),
 SOS Sahel International,
 Six-S (Savoir se Servir de la Saison Sèche en Savane et au Sahel),
 UMEC (Unité Mécanique), ex-PPB, (Projet Petits Barrages) initié par AFVP
 (Association Française des Volontaires du Progrès),
 Sahel Solidarité,
 CDRY (Comité de Développement des Ressortissants de Yako),
 FDH (Frères Des Hommes),
 APRG (Association pour la Promotion Rurale du Gulmu), ex-APP (Association Pour la Productivité).

3- BOIRAL. (P.), LANTERIE (J. F.) et OLIVIER DE SARDAN (J. P.), 1985- Paysans et chercheurs en Afrique noire. Sciences sociales et développement rural, CIFACE-KARTALA, pp 27-43.

BURKINA FASO

Zones d'observation de l'impact sur le foncier
des actions des ONG

Figure n° 1



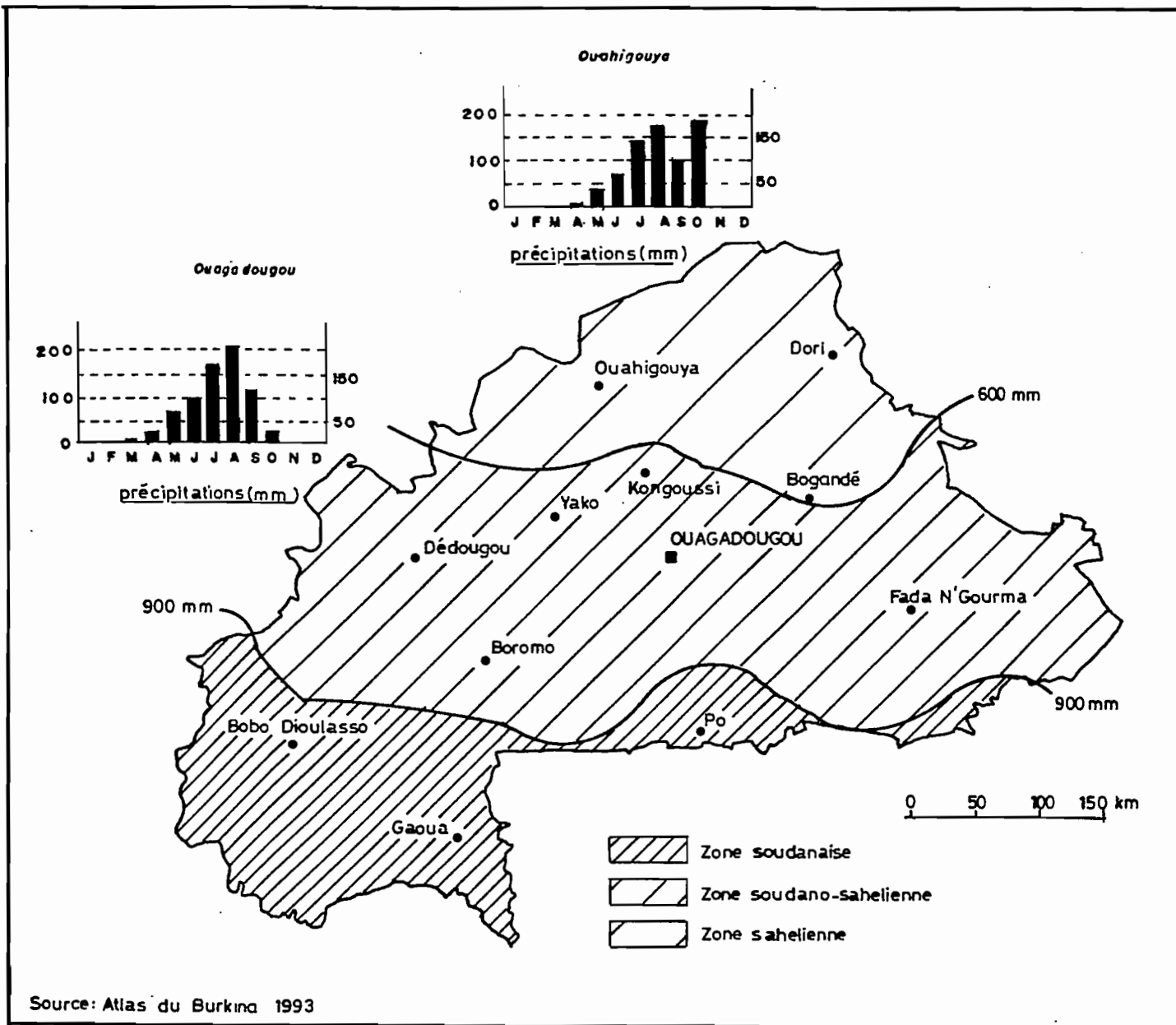


Fig. n° 2 ZONES CLIMATIQUES DU BURKINA

L'importance de l'assistance apportée a conduit la plupart des institutions et organismes donateurs à créer dans un second temps des actions de solidarité ou des projets pour lutter contre les effets des sécheresses.

Ainsi, plusieurs ONG et institutions, ayant pour objectif principal le développement économique et social des populations, ont mis l'accent sur les aménagements des terres dans les zones soudano-sahéliennes du Burkina Faso. Elles ont creusé des puits, des forages, construits des retenues d'eau, des barrages et effectué des reboisements. On ajoute à leurs actions des aménagements de plaines, de vallées, de rives de lacs naturels, ainsi que des constructions de sites anti-érosifs (digues filtrantes, diguettes) et bien d'autres équipements socio-culturels (écoles, centres de soins, centres d'alphabétisation...).

Ces diverses interventions ont entraîné en aval la réorganisation des structures traditionnelles (aussi bien dans le domaine social que dans le domaine foncier). Elles ont suscité sur place la création de plusieurs associations de paysans qui, petit à petit, se sont érigées en ONG locales.

Les organisations de développement, ONG locales et ONG basées dans les pays du Nord, ont accru l'emprise humaine sur le milieu rural et particulièrement sur les terres. Par voie de conséquence, il s'est développé des problèmes de gestion de ces terres.

Car, au fil des années, l'ensemble des investissements réalisés par les ONG attribuèrent une valeur marchande à la terre. Celle-ci est devenue une source de spéculation.

Les rendements agricoles pour le mil et le sorgho par exemple, qui jadis étaient très faibles, sont passés de 2 à 6-8 quintaux à l'hectare⁴.

Entre autres problèmes générés par la valorisation des terres à travers les aménagements, on retient les conflits liés à la "réappropriation" foncière; si bien que dans certaines régions, la succession de plusieurs conflits fonciers ont entraîné la paralysie totale de l'exploitation des ouvrages réalisés par les ONG et mis à la disposition des populations.

4- PNGT / CILSS, 1993 - Atelier national sur la problématique foncière et la décentralisation. Document de synthèse. Bobo- Dioulasso, 8-10 Mars, 1993.

Un constat relatif aux actions des ONG est le suivant: d'un point de vue sociologique, la revalorisation des terres crée ou ressuscite des conflits sociaux autrefois latents.

Les ONG sont très nombreuses au Burkina Faso et interviennent principalement dans le secteur agricole à travers de multiples opérations d'aménagements et d'équipements ruraux. Au nom de l'urgence, les ONG pèchent par méconnaissance ou par négligence de la dimension foncière: elles se préoccupent très peu des conditions foncières prévalant au préalable sur les sites. Elles ne se soucient guère des effets à moyen et long terme de leurs opérations sur la gestion juridique et économique de la terre.

Au demeurant, la négligence par les ONG des stratégies de gestion coutumière des terres, est un problème qui génère les conflits fonciers et paralyse de ce fait des actions de développement.

- Objectifs.

L'analyse de l'impact des actions des ONG dans la gestion de la terre constitue l'objectif principal de la présente étude.

Nombre d'aménagements des terres et d'équipements villageois existant sur le terrain d'étude sont réalisés par des ONG.

- Quel est le concept de la dimension foncière pour les ONG?
- Quel est le jeu de la juridiction traditionnelle des terres dans les actions des ONG? Et inversement, quel est l'impact des opérations des ONG sur le foncier?
- Quels sont les changements des droits d'accès ou d'appropriation des terres après les actions des ONG?
- Quelles sont les limites des actions des ONG et de l'État.

- Hypothèse

La mise en écart du régime foncier traditionnel constitue un frein aux actions, faisant qu'en aval, les ONG occasionnent des transformations de conflits latents en conflits ouverts.

Les ONG prenant en compte le régime foncier n'ont pas toujours une liberté de manœuvre en amont de l'opération.

Par ailleurs, les ouvrages réalisés dépassent souvent par leur nombres ou par leur importance (périmètres irrigués), les capacités de gestion des bénéficiaires.

MÉTHODOLOGIE

- Inaccessibilité des rapports des ONG

Il est souvent impossible d'accéder à la documentation des ONG. Celles-ci sont disposées à faire visiter les réalisations. Par contre elles n'exposent pas toujours les rapports d'évaluation. De nombreuses ONG tiennent pour secrètes leurs stratégies d'acquisition des financements ou leurs stratégies d'action sur le terrain.

Toutefois, il existe en dehors des ONG des travaux de recherches servant de référence pour la présente méthodologie. Les travaux de BOUJU et al. (1988) sur le rôle et l'importance du droit traditionnel dans les AVV au Burkina Faso, posent la question de la prééminence des pouvoirs traditionnels sur des terres valorisées. La démarche s'appuie sur l'identification des espaces et la structuration des différents pouvoirs.

D'autres auteurs tels que BOUTILLIER (1964), MARCHAL (1983), CHAUMIE (1984), BRIDIER (1985) ... ont aussi étudié la question foncière au Burkina Faso.

On note par ailleurs la parution d'un recueil d'articles de sociologues, d'anthropologues et de géographes (LE BRIS et al., 1991) qui expose des méthodologies d'approche du foncier. Les auteurs considèrent auparavant que les enjeux d'appropriation des terres constituent le problème à résoudre pour tout développement investissant dans le sol.

- Localisation des sites d'études

Les neuf ONG retenues pour l'étude mènent des actions liées au foncier dans les provinces du Passoré, Bam, Gnagna et Gourma (figures 1 et 2). Les 3 premières provinces citées appartiennent à la zone sahélienne. La dernière se trouve dans la zone soudano-sahélienne.

Le Passoré et le Bam sont peuplés de Mossi. La population de la Gnagna et du Gourma est constituée de Gourmatchés.

- Enquêtes

Pour l'ensemble des localités, il a été élaboré un protocole d'enquête par observation et par entretien relatif aux variables d'analyse suivantes:

- les caractéristiques des ONG,
- les réalisations des ONG,
- les problèmes de gestion des terres aménagées.

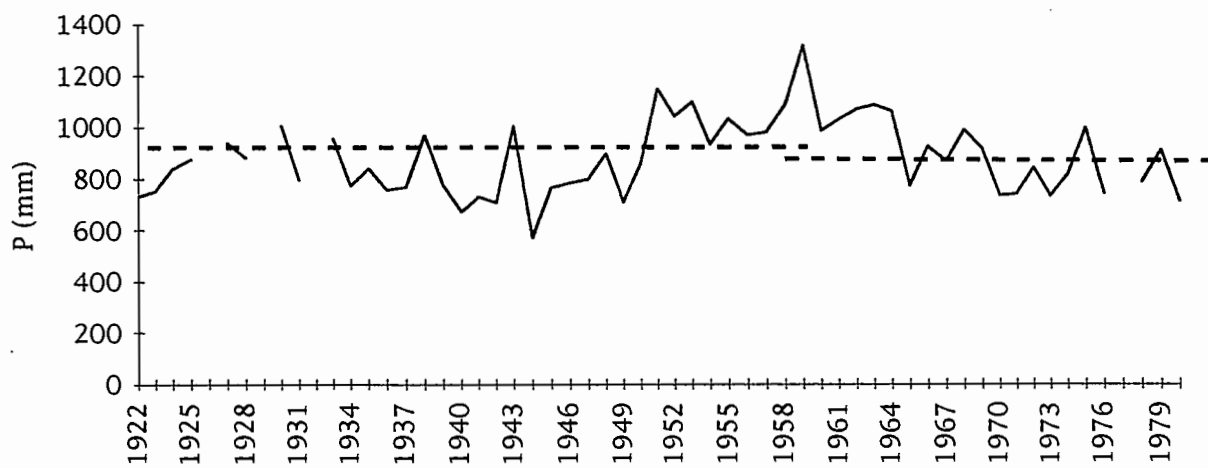
Les populations cibles dans les villages sont les suivantes:

- les responsables administratifs,
- les responsables coutumiers,
- les responsables des ONG,
- les populations bénéficiaires.
- les femmes et les jeunes.

Les enquêtes (entretiens et observations) auprès des organismes d'intervention dans les deux régions, ont permis de remarquer l'importance et la spécificité des programmes, puis la similitude des actions de part et d'autre.

Graphique2.

Fig. 3: Précipitations annuelles à Fada N'Gourma, 1922-1980 (CIEH)



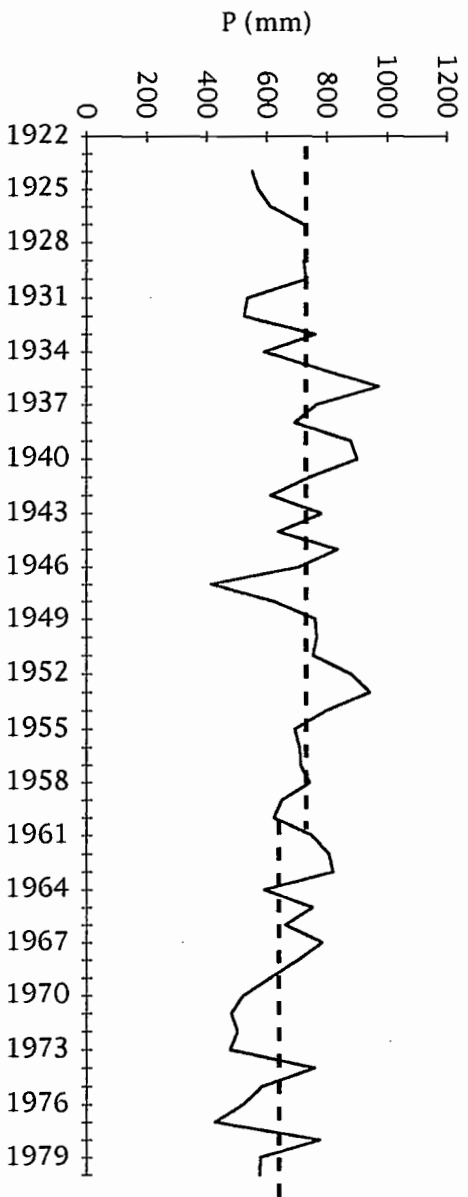


Fig. 4: Précipitations annuelles à Ouahigouya, 1922-1980 (CIEH)

A- DEUX RÉGIONS D'INTERVENTION EN ZONE SOUDANO-SAHELIENNE DU BURKINA FASO

Au Burkina Faso, le Plateau mossi et le Gulmu constituent la moitié méridionale de la zone soudano-sahélienne et une partie septentrionale du Sahel (figure 2).

A-1- Le Plateau mossi

Le Plateau mossi occupe le centre du Burkina. C'est la région la plus densément peuplée sur le plan national: 57,3 habitants au km² pour l'ensemble des 11 provinces, sans celle du Kadiogo, contre une moyenne nationale de 29 habitants au km² (INSD, recensement démographique de 1985).

Depuis une trentaine d'années, le plateau mossi tout comme les régions du Sahel, sont frappés de sécheresses. La figure 3 indique en effet une baisse des pluviométries annuelles à Ouahigouya. Pour cette station pluviométrique, la moyenne de précipitation par an depuis 1960 est de 668 mm inférieure à celle de 1930 à 1960 719 mm. Les sécheresses ont pour conséquence directe le déficit céréalier.

Les séries de famines entraînent plusieurs types de migration:

- les autochtones de la frange nord du Plateau mossi (Ouahigouya, Kaya, Yako...) migrent dans le Sud et dans l'Ouest du pays;
- les populations peul, songhaï et bella du Sahel descendent avec leur troupeaux de bétail vers le Sud.

En vue de pallier les effets des sécheresses, les lacs naturels du Centre et du Nord du pays (mare d'Oursi, lacs de Bam, du Dem...) ont connus des aménagements pour des pratiques de cultures maraîchères et d'élevages. Outre ces actions, des retenues d'eau en terre et des barrages furent construits dans des zones inondables. Les aménagements sont généralement les oeuvres d'ONG.

A-2- Le Gulmu

Situé à l'Est du pays, il accuse moins que le Centre le déficit pluviométrique. La baisse des hauteurs d'eau à Fada N'Gourma est moins remarquable qu'à Ouahigouya (figures 3 et 4).

Cette région présente une faible densité humaine: 16,1 habitants au km². L'élevage y est maintenant beaucoup plus pratiqué qu'au Nord grâce à l'implantation de nombreux barrages. Par contre le maraîchage et les autres cultures de contre saison n'y sont pas observés. Sa production céréalière reste suffisante pour la consommation sinon excédentaire.

Au demeurant, le Gulmu n'a pas connu manifestement des migrations. Contrairement au Plateau mossi, il accuse un bilan migratoire stable et positif (Atlas Jeune Afrique, 1993, p. 27).

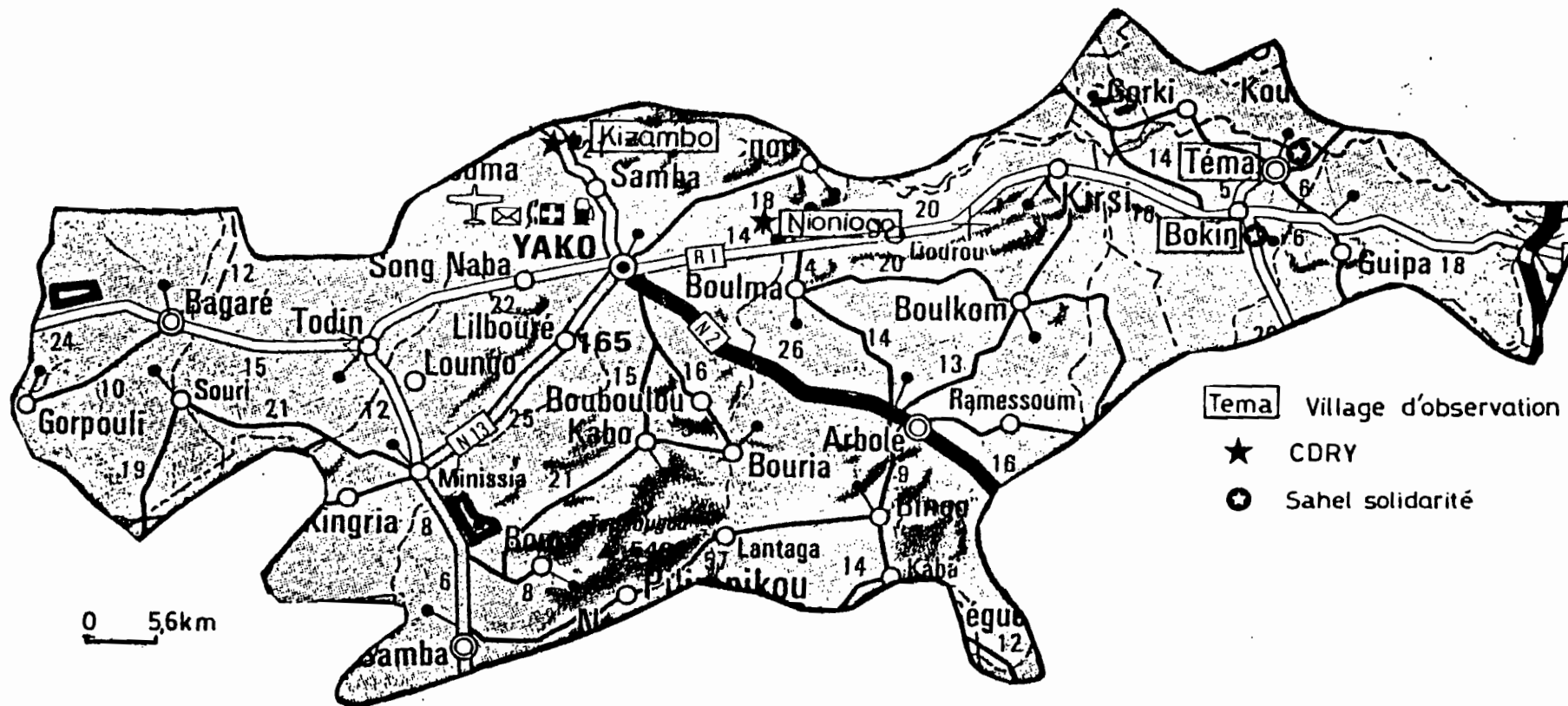
A-3- Les localités d'observation

Les enquêtes sont conduites auprès de neuf (9) ONG intervenant dans les 4 provinces du Bam, Passoré, Gnagna et Gourma. Les villages observés ainsi que les ONG consultées sont consignés dans le tableau 1 ci-dessous.

Au total, les enquêtes sont effectuées dans:

- 10 villages de la Province du Bam où interviennent les ONG suivantes: AVD, PPIL, SOS Sahel, Six-S, UMEC (figure 5);
- 4 villages du Passoré où interviennent Sahel Solidarité et CDRY (figure 6);
- 2 villages du Gourma qui reçoivent les actions de Frères des Hommes et APRG (figure 7);
- 3 villages de la Gnagna où interviennent également les 2 précédentes ONG (figure 8).

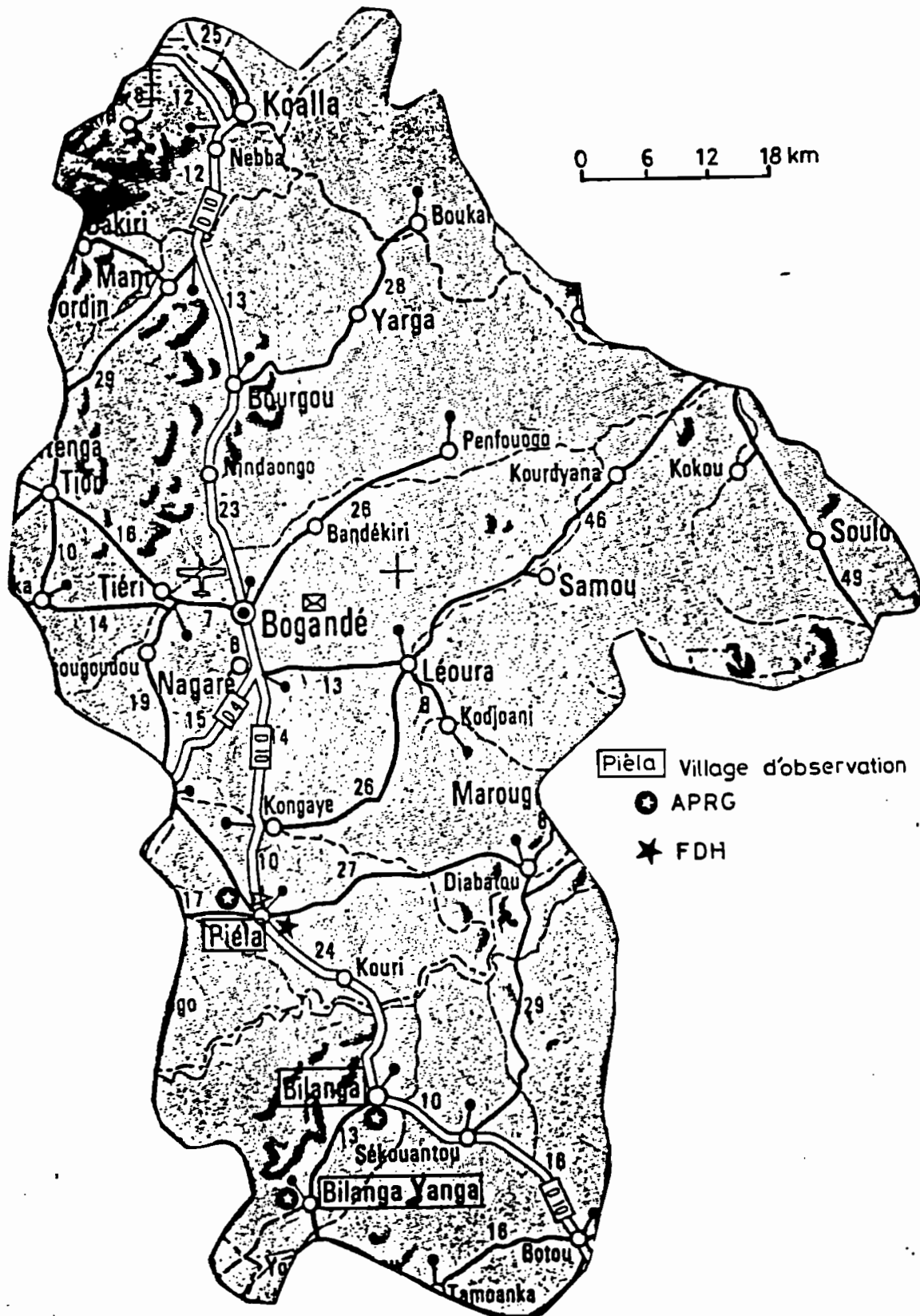
On note pour conclure la présentation des régions étudiées que sur le plan foncier, il apparaît de part et d'autre une même répartition des rôles dans la gestion traditionnelle des terres. Les femmes ne sont jamais propriétaires de terre. Cependant, elles en ont facilement accès pour l'exploitation agricole à court terme. De même, les jeunes bien que constituant la force vive de production, ne jouent aucun rôle même à titre consultatif, dans la gestion des biens fonciers. Seuls les aînés détiennent la juridiction traditionnelle des terres.



- Tema Village d'observation
- ★ CDRY
- ⊙ Sahel solidarité

Fig. n°6
 PROVINCE DU PASSORE
 LOCALISATION DES VILLAGES D'OBSERVATION

Fig. n° 8
 PROVINCE DE LA GNAGNA
 LOCALISATION DES VILLAGES D'OBSERVATION



Les organisations sociales sont tellement hiérarchisées qu'elles écrasent les femmes et les jeunes. Ces derniers ne sont que des exécutants des travaux.

B- CARACTÉRISTIQUES DES ONG

Comment se présente l'organisation de chaque ONG? Quels sont les partenaires? Quelles sont les actions prioritaires sur le terrain et les conflits sociaux liés aux aménagements? (Tableau 1).

B- 1- SIX-S International

(Savoir se Servir de la Saison Sèche en Savane et au Sahel)

Créé en 1977 sous l'initiative de sept personnes dont deux Burkinabè, Six-S est une ONG internationale de droit Suisse.

- Organisation: Six-S réalise des programmes dans les pays suivants: Burkina Faso, Gambie, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo. Cette présence dans huit pays de l'Afrique de l'Ouest atteste le caractère international de cette ONG. Chacun des pays membre a un Coordonateur national.

Les 8 pays rassemblent 126 zones d'activités dont 56 pour le seul Burkina qui abrite le siège de l'ONG à Ouahigouya. L'assemblée générale internationale se tient tous les deux ans au siège. Elle est précédée des assemblées nationales (dans chaque pays).

Le conseil d'administration est composé de 9 à 15 membres. Il élit en son sein 3 à 5 membres pour constituer le bureau⁵.

L'association est soumise à la fois à des contrôles internes par des personnes ou groupements membres et à des contrôles de l'extérieur par des experts comptables venant de Suisse.

A Ouahigouya, Six-S collabore avec d'autres ONG comme SOS Sahel, Caritas, Cathwel et la Croix Rouge. Elle y dispose d'un centre de formation et de recherche paysanne.

⁵- Le président de l'Union des groupements Six-S de Kongoussi est ZOROME Moussa. Le Secrétaire général est SANA Pamoussa

- Partenaires: Six-S a des partenaires financiers internationaux qui sont:
 - CBEMO Hollande,
 - Misericordia Allemagne,
 - DDA Suisse,
 - Action de Carême Suisse,
 - Fondation Ford basée à Dakar.

- Cadre d'activités observées: Six-S a pour but d'aider les groupements en particulier ceux des jeunes et des femmes, à "savoir se servir de la saison sèche," en aménageant les zones de savane et du Sahel. De la sorte, la saison sèche n'est plus une période morte dans l'année.

Les activités de Six-S sont l'aménagement de sites anti-érosifs, les reboisements, la construction de petites et moyennes retenues d'eau, l'implantation de puits et bien d'autres activités telle que la culture maraîchère. L'ONG assure la formation en matière de maîtrise de l'environnement, la santé, l'alphabétisation, les mécanismes de gestion, l'artisanat, la commercialisation des produits des groupements. Elle encadre les groupements et les soutient par des interventions financières à hauteur de 60% ou sous forme de subvention à hauteur de 40%. De nos jours, les femmes sont les plus nombreuses et les plus actives dans les groupements.

Six-S a aménagé plus de 1200 hectares au bord du lac de Bam et autant également au bord du lac de Boulzanga pour la culture maraîchère. Elle travaille en collaboration avec SOS Sahel dans le cadre du maraîchage à Boulzanga et à Kongoussi.

On retient enfin que selon le président de l'Union des groupements Six-S de Kongoussi, il n'y existe pas de conflit foncier. Pourquoi? Le maraîchage est une nouvelle pratique agricole de contre saison, qui n'octroie pas au paysan un droit d'appropriation de la terre.

Le président note cependant des difficultés dans l'écoulement des produits maraîchers destinés aux grandes villes ou aux pays d'Europe.

Tableau1: Distribution spatiale des ONG dans les régions d'étude

O.N.G.	Dates de création	Partenaires européens	Régions d'intervention	Province d'intervention	Villages d'intervention	Réalisations enquêtées
Six-S	1977	Suisse	Nord du Palteau mossi	Bam	Kongoussi, Boulzanga.	Aménagement de parcelles irriguées
SOS Sahel	1974	SOS-Intern (France)	"	"	Boulzanga, Ourié (Tikaré).	Aménagement de parcelles irriguées
AVD	1975	Canada Allemagne	"	"	Kougsabla.	Sites anti-érosifs et reboisement.
PPIL	1972	Amérique Belgique	"	"	Boussouma, Sabsin.	Retenue d'eau, digues et diguettes. Reboisement.
PPB UMEC	1988	Caritas (France)	"	"	Bam, Rollo, Sirgagui	Retenue d'eau, digues filtrantes, diguettes,
Sahel solidarité	1974	Hollande (Eglise) France	"	Passoré	Téma, Bokin.	Sites anti-érosifs à Bokin et environs.
CDRY	1972	Angleterre Gourrier (France)	"	"	Nioniogo, Kizambo.	Reboisement, sites antiérosifs à Nioniogo, Barrage avec aménagement en aval à Kizambo.
FDH	1975	FDH (France)	Gulmu	Gourma Gnagna	Tibga, Piéla	Vulgarisation de la culture attelée à Piéla et à Tigba.
APRG	1988	Amérique, Angleterre.	"	Gourma Gnagna	Diapangou Bilanga, Piéla, Bilayanga	Aménagements anti-érosifs à Bilayanga et à Bilanga

B-2- SOS Sahel International

SOS Sahel intervient dans la province du Bam, précisément à Ouriérou aux environs de Tikaré et dans le département de Boulzanga où elle travaille en collaboration avec les Sis-S.

- Organisation: L'idée de créer l'ONG a d'abord germé en Europe et ensuite en Afrique, suite aux sécheresses de 1973 et 78. L'ONG est finalement née en 1981, puis reconnue en 1982. SOS Sahel Burkina Faso est un correspondant local de SOS Sahel France.

L'ONG compte 24 salariés dont 11 au siège à Ouagadougou et 13 dans les représentations locales. Le bureau est composé de 13 membres. L'assemblée générale annuelle approuve le programme d'action préparé par le bureau. Les décisions sont exécutées par le bureau.

SOS Sahel intervient uniquement sur la demande des groupements des villages.

- Quelques appuis de partenaires étrangers:

Dans le cadre de ces activités, SOS est soutenue financièrement par plusieurs ONG occidentaux dont :

- SOS Sahel France (2,5 millions pour le village de Saye, 15 millions pour Soumyaga, 12 millions pour Tangaye, et 6 millions pour Saya)
- Coopération technique Suisse (15 millions pour Soumyaga),
- Action de Carême Suisse (18 millions pour Ouindigui)

- Cadre d'activités observées: SOS Sahel intervient dans le domaine de l'eau, de l'environnement et de la santé:

- hydraulique villageoise, puits, forages, retenues d'eau, barrages;
- agro-pastoral, aménagement agricole, sécurité alimentaire;
- lutte contre la désertification, protection des sols, reboisement, foyers améliorés et restauration de l'environnement;
- santé préventive, protection maternelle et infantile, promotion féminine.

- Le projet Moutons de case
- Objectif:

Le projet veut doter aux femmes des moyens d'acquisition d'argent par l'élevage. On a constaté que les femmes participent pleinement aux activités pour des retombées maigres en ce qui les concerne. C'est ainsi que dans le cadre des activités féminines, l'ONG développe le projet Moutons de case dans le Soum et le Yatenga (1992 et 1993)

Il est prévu 45 millions pour la réalisation du projet (en deux tranches) financés par Kinder-in not, une ONG suisse, à hauteur de 22,5 millions et par SOS Sahel International à hauteur de 22,5 millions également)

On note un succès d'exécution puisque les demandes sont telles qu'on ne peut plus les satisfaire. Le mouton du projet rapporte cinq fois plus de revenu que le mouton simple.

- Le projet hydraulique villageoise: les réalisations suivantes sont à mettre à l'actif du projet:

- 75 forages équipés de pompes;
- 5 Barrages
- L'ONG a réalisé un barrage à Ouriéré et a aménagé une dizaine d'hectare aux abords du lac de Boulzanga.

A Ouriéré, on a constaté un conflit en ébullition entre les différents groupements qui ont participé aux travaux d'aménagement de l'aval d'un barrage.

En effet Le barrage de Ouriéré a été construit également par plusieurs groupements avec l'appui de SOS Sahel. Les autochtones propriétaires de la plaine consentaient la construction du barrage - le besoin d'eau existe - mais, ils s'opposaient à l'aménagement des rives, espaces réservés à la culture du mil, soutient-on. Sous la pression des groupements des villages qui ont participé aux travaux de construction du barrage à Ouriéré, SOS Sahel a rejeté les vœux des autochtones et a aménagé les rives de la retenue d'eau. Ces derniers ont monopolisés les terres au détriment des autres villages et en représailles à l'action de l'ONG.

Aux abords du lac naturel de Boulzanga SOS a aménagé une dizaine d'hectares pour les cultures de contre saison. Pour éviter les conflits comme cela a été le cas à

Ouriéré, l'ONG a pris le soins de faire aménager les périmètres par les différents groupements intéressés. Les femmes ont reçu environ de deux hectares aménagés.

B-3- AVD

(Association des Volontaires du Développement)

- Organisation: L'AVD est une ONG locale créée en 1975 sous l'initiative de OUEDRAOGO Florent à la fois enseignant à Kougsabla et animateur villageois à mi-temps.

En 1979-1980, l'AVD évolue considérablement et augmente son rayon d'intervention. Simple association dès le départ et connue sous le nom de Brigade *Naaba Loolga* pour le développement, elle s'érige en une organisation en 1981. Son rayon d'action s'étend sur presque tout le territoire Burkinabè. Outre le Bam, l'AVD intervient aussi dans les provinces de la Bougouriba, d'Oubritenga et de la Sissili.

L'organisation est reconnue comme ONG en 1982 au Burkina Faso. Le siège se trouve à Ouagadougou.

L'AVD est membre du comité de concertation de la Province du Bam. Elle collabore par ailleurs avec la SPA (Service Provinciale de l'Agriculture) où elle forme ses agents d'encadrement. L'AVD compte plus de deux cents groupements villageois.

- Les Partenaires étrangers: L'ONG bénéficie d'un soutien financier des organismes et pays étrangers donateurs suivants:

- le Canada qui accorda le financement de départ,
- la Band-Aid de Londres,
- l'USA For Africa,
- la BFW de l'Allemagne.

Grâce à ses sources extérieures de financement, l'AVD a concrétisé la plupart de ses projets.

- Cadre d'activités observées: L'objectif de l'AVD est d'éviter ou au moins d'atténuer, à l'avenir, les famines dans le pays.

Dans le village de Kougsabla retenu pour nos observations, plusieurs milliers d'hectares de terres ont été aménagés. L'ONG a réalisé des cultures

marâichères, des diguettes anti-érosives pour la restauration des sols, une retenue d'eau, des reboisements.

Les sols restaurés retiennent pour longtemps l'humidité. Ils deviennent fertiles, ce qui accroît le rendement à l'hectare. Les récoltes ont été bonnes sur les périmètres aménagés au cours de la dernière campagne. On constate que la diguette filtrante est la technique de restauration des sols la plus adoptée par les paysans.

Dans le domaine socio-économique, les réalisations sont des latrines publiques, une banque de céréale, des foyers améliorés.

Il a été pratiquement impossible de percevoir dans le village des conflits générés par les actions de l'AVD. Kougsabla étant un des villages tests de l'ONG, la population a été préparée à répondre aux questionnaires des experts et chercheurs. C'est du reste un des villages qui a le plus bénéficié des actions.

B- 4- PPIL

(Plan International de Parrainage des Lacs)

Le PPIL est une organisation internationale axée sur le développement des enfants sans affiliation religieuse ou politique. Le parrainage des enfants est le fondement de l'organisation. Sur le terrain, l'ONG réalise et protège des projets.

- Organisation: Le PPIL a plusieurs antennes au Burkina Faso dont celles de Kaya, Boulsa et Koupéla. Le siège est à Ouagadougou depuis 19 ans. Il emploie 200 personnes au Burkina. 15 employés sont chargés de la correspondance et des communications extérieures; les autres s'occupent de l'encadrement des activités du projet (qui manque toujours de cadres supérieurs). On note 660 familles affiliées à l'ONG et 15 000 lettres par an.

- Partenaires: Le PPIL est financé par huit pays dont

- le Canada,
- l'Allemagne,
- l'Angleterre,
- les Pays Bas,
- les États Unis d'Amérique,

- le Japon,
- l'Australie,
- la Belgique.

- Cadre d'activités observées: Le PPIL "cherche à améliorer de manière durable la qualité de la vie des enfants désavantagés des pays en développement par une méthode qui unit les peuples au-delà des cultures..." (PPIL, Rapport annuel mondial, 1992, p. 4)

L'ONG se fixe les objectifs opératoires suivants:

- permettre aux enfants malheureux, à leurs familles, à leurs communautés de satisfaire leurs besoins fondamentaux et d'augmenter leur aptitude à participer à la vie de leurs sociétés et à en tirer avantage;

- faciliter les relations permettant d'accroître la compréhension et l'unité entre les peuples de cultures différentes et de pays différents;

- assurer la promotion des droits et des intérêts des enfants du monde.

Un représentant de l'ONG est basé à Kongoussi depuis 1982. Le PPIL y a dix (10) ans d'expérience et parraine 400 à 3 000 projets par an, soit 5 à 7 projets dans chaque village pour un montant de 5 à 7 millions de F CFA par an. Les villageois doivent participer aux appuis financiers des projets. Toutefois, plus il y a de dons, moins la participation paysanne est élevée.

A Kongoussi, nous nous sommes intéressés aux interventions du PPIL dans le domaine de l'aménagement des rizières, retenues d'eau, puits, forages, diguettes, filtrantes....

L'ONG s'est engagée à satisfaire les besoins des populations qu'elle dessert par le maintien d'un cadre de gestion valide axée sur un processus continu d'amélioration de mesure et de soutien systématique, avec la participation à tous les niveaux de l'organisation.

Il faut souligner que le manque de cadres souligné ci-dessus handicape l'auto-évaluation des actions de l'ONG.

B- 5- UMEC

(Unité Mécanique, ex-Projet Petits Barrages et ex-Caritas Kongoussi)

- Partenaires: Le projet est principalement financé par
 - SOS Paris,

- Secours Catholique.
- Les Clos du Cardinal LEGER et ses œuvres,
- Bodelique Delène du Canada.

- Organisation et cadre d'activité: On notait d'abord qu'en 1977-1978, il existait l'ONG la Caritas Internationale, financée par l'Église catholique. L'ONG vulgarisait la culture attelée, les diguettes et finançait également la construction de petits barrages en terre.

La Caritas du diocèse de Ouahigouya regroupe 9 paroisses dont celles de Bam,⁶ Kongoussi, Tikaré, Boulzanga, Djibo, Séguénéga, Titao, Gourcy et Ouahigouya. Elle dépendait avant la création du diocèse, de celle de Koudougou. Chaque paroisse a maintenant un bureau et un aumônier. On compte des laïcs dans le bureau.

La Caritas, ex Secours Catholique créée au Burkina depuis 1956 dans deux diocèses (Ouahigouya et Koupéla), est reconnue en 1972. En 1977-1980, elle est relayée dans la région de Bam par AFPV (Association Française des Volontaires du Progrès) dont le siège est à Ouagadougou. Cette dernière travaille avec les coopératives dans les domaines de l'agro-foresterie, du maraîchage et dans la construction de micros barrages, de barrages collinaires, des diguettes et des digues filtrantes. L'AFPV a d'ailleurs été la première à mettre au point les techniques de construction de digues filtrantes au Burkina Faso.

Les "Petits Barrages" sont un projet de Caritas⁷ qui a été dirigé par l'AFVP depuis 1977. En 1986, les Burkinabè ont pris le relais.

6- Les membres du bureau de l'UMEC à Bam sont les suivants:

Coordonnateur:	OUEDRAOGO Joseph,
Sécrétaire permanent:	Abbé YAMPA,
Trésorier:	SAVADOGO Clément,
Techniciens:	Abbé SAVADOGO Justin
	GARBA Charles,
	ONILLON Marcel,
	SEBGO Emmanuel,
	Père GIRARD Michel,
	une sœur religieuse.

7- SEBGO Emmanuel (ancien instituteur) en est le responsable et SAVADOGO Albert le secrétaire

Les réalisations sont demandées par les paysans. Le site est prospecté. Des agents sont envoyés sur le terrain pour étudier la faisabilité du projet. L'étude est faite par le BEL (Bureau d'Étude et de Liaison) de l'Église Catholique basée à Ouagadougou. Ensuite le projet est envoyé au bailleur de fonds.

Actuellement, le projet compte 7 à 8 personnes (basées à Ouahigouya et à Kongoussi) ainsi que deux chantiers de barrages dont un à Bilga (Kongoussi) et l'autre à Kénéma (Titao), des aménagements et des constructions de digues filtrantes à Sirgagui (Djibo).

Parmi les barrages construits, celui de Kolwéogo, département de Rollo, pose un problème: après la construction du barrage par l'ensemble de la population, une famille d'autochtones a monopolisé l'ouvrage en interdisant l'accès des terres aux du village. Il est demandé à la population de trouver un terrain d'entente pour l'exploitation. Suite aux hésitations des villageois, l'ouvrage est remis au premier responsable du Département à savoir le Préfet, à qui il incombe maintenant la recherche de solutions au conflit qui oppose les deux parties.

B- 6- SAHEL Solidarité

- Objectif: Sahel Solidarité est une association gouvernementale reconnue par l'État Burkinabé le 9 mai 1979. Elle est née en 1973 suite à l'une des famines les plus mémorables du Sahel burkinabé. Elle a été constituée par un groupe inter confessionnel de musulmans, catholiques et protestants qui a senti la nécessité d'aller au secours des populations démunies.

La philosophie de Sahel Solidarité vise surtout à obtenir une sensibilisation des populations bénéficiaires de l'aide. Pour cela, une participation leur est toujours demandée en espèce, en investissement humain ou les deux à la fois avant le démarrage de tout projet.

Durant les premières années de sa création, Sahel Solidarité s'est surtout attachée à parer au plus pressé: distribution de vivres, de médicaments, de vêtements afin de sauver du péril les populations menacées par les effets de la sécheresse. Par la suite, les actions se sont orientées vers les autres secteurs de la vie sociale et économique dans le but d'apporter des améliorations à la vie des populations concernées.

- Cadre d'intervention: Sahel Solidarité intervient dans les domaines suivants:

- construction de puits, de retenues d'eau et de barrages;
- vulgarisation du maraîchage;
- construction de banques de céréales, de pharmacies villageoises, d'écoles, de dispensaires, de maternités, de centre d'alphabétisation et de protection maternelle et infantile (PMI),
- environnement (reboisement).

Sahel Solidarité intervient précisément dans les villages de Bokin et Téma où elle met l'accent dans l'aménagement de sites anti-érosifs.

Les interventions de l'ONG en matière d'aménagement de terre et de reboisement sont récentes.

- Partenaires: Sahel Solidarité entretient des relations avec des organismes d'aide et des donateurs particuliers de France, du Canada, de Hollande, d'Allemagne Fédérale et du Burkina Faso .

B- 7- CDRY

(Comité de Développement de la Région de Yako)

Cadre d'activités observées: Le CDRY fut créé en 1972 par Mr. GOURRIER, médecin en poste à Yako. Le fondateur qui est nutritionniste a commencé par distribuer des vivres à la population. Ensuite, il s'est intéressé aux puits buses à grand diamètre ceci avec l'appui des ressortissants de la région⁸.

Nous avons effectué nos recherches auprès de cette ONG à Nioniogo où elle aménage des sites anti-érosifs et effectue le reboisement. La population du village a demandé un barrage. La prospection des sites a indiqué un espace traditionnellement exploité en igname comme étant favorable pour l'implantation de la retenue d'eau. La même population a alors renoncé à son vœu, car elle a peur de perdre son image de premier producteur d'ignames de la région d'autant plus que l'eau ne suffit pas à un important maraîchage qui aurait dû pallier dans l'immédiat au manque à gagner crée par la suspension de la production d'ignames.

⁸- Il s'agit notamment de KANAZOE Oumarou.

A Kizamba, la population souffrait de manque d'eau. Elle allait à 10 - 15 kilomètres pour s'approvisionner. Les chefs des villages de Kizambo et de Kiossin se sont concertés et ont sollicité l'appui du CDRY pour la construction d'une retenue d'eau. Malheureusement, celle-ci tarit en saison sèche. L'ONG est revenue, suite à la demande des femmes, creuser des puits busés à large diamètre en aval de la retenue d'eau, ceci afin de permettre la pratique du maraîchage.

- Partenaires: Le CDRY est financé par;
 - l'association des amis du Docteur GOURRIER à Dijon (France),
 - puis par l'entrepreneur KANAZOE Oumarou (Burkina),
 - l'OXFAM (Angleterre),
 - la Belgique,
 - la Hollande,
 - les États Unis d'Amérique,
 - le SPONG.

B- 8- FDH
(Frères Des Hommes)

- Organisation: Le village de Tibga qui fut visité, abrite deux UEA (Unité d'Encadrement Agricole) et fait partie de la ZEA (Zone d'Encadrement Agricole) de Diapangou, dans le SPA de la Province du Gourma. La ZEA de Diapangou compte 7 UEA dont Tibga 1, Tibga 2, Kénambin, Guiliendé, Dianga, Kinkiaga, et Zéb. L'encadrement est assuré par 6 agents.

- Objectifs: Dans le CRPA de l'Est, FDH a mené des actions de développement de 1972 à 1982 dans deux villages: Tibga déjà cité et Piéla (dans la ZEA de Bilanga, SPA de Bogandé, Province de la Gnagna; tableau 1). Les opérations de développement sont axées sur la vulgarisation de la culture attelée, l'installation et l'encadrement des forgerons chargés de fabriquer les charrues et de fournir des pièces de rechange aux payans. On note que les objectifs de l'ONG semblent peu acceptés par le CRPA (organisme d'état).

Une première évaluation de l'intervention de FDH eut lieu en 1983⁹. A Tibga, le prêtre a fait un bon témoignage de l'action de l'ONG.

⁹- La mission d'évaluation de l'ONG FDH a été Conduite par AMSELLE (J. L.) de l'EHESS et GREGOIRE (E.) de l'IRAM, en Août 1983.

- L'UEA de Tibga 1 : Certains responsables¹⁰ de l'UEA ont bien bénéficié des actions initiées par FDH. On compte parmi eux des dresseurs de bœufs et des forgerons. La culture attelée, thème vulgarisé par FDH pendant leur intervention, a connu un succès dans certains aspects. Il ressort qu'à Tibga, seuls quatre chefs de ménage ne disposent pas de charrue à traction âsine ou bovine.

La culture attelée est un système de techniques allant du labour au sarclage. Seul le labour a été retenu par les paysans. Il permet d'accroître les superficies agricoles tout en demandant moins d'effort physique. Comment expliquer le fait que le reste des techniques ne soit pas adopté? Selon les paysans, des techniques de cultures tels que le rayonnage, l'ensemencement des graines en ligne, demandent beaucoup de temps. D'autre part, le manque de matériel et une formation au moment voulu. Enfin il n'y a pas de protocole de travail élaboré par l'encadreur.

En vue d'accroître les rendements agricoles, les paysans de Tibga et de toute la région intègrent l'élevage à l'agriculture. Des ânes, des chevaux et des bovins sont utilisés dans l'attelage agricole. Il s'ensuit la multiplication des cultures de fourrages et de collectes de chaume pour les animaux. Les engrais donnés par ceux-ci servent à fumer les champs.

Il existe pour Tibga deux sources de fabrication des charrues : les forgerons formés au CNPAR et des agents du CNEA au sein du CRPA. Une troisième source est l'importation des charrues par le FDH et le CRPA. Les appareils produits sur place sont moins résistants que ceux importés. Les artisans utilisent du fer de récupération. Toutefois, leur produit coûte moins cher.

Outre le fait que les charrues d'importation du CRPA sont chères, il est difficile aux paysans d'en obtenir; la condition étant l'appartenance au préalable à un groupement. En revanche FDH facilite l'acquisition des crédits à tout paysan.

10- Les informations sont obtenues à partir d'un entretien avec des responsables du groupement. Ce sont:

OBNABIN,
OBA Robert,
NATAMA Célestin,
OBA Christophe,
et WANGO Moïse.

Avec la vulgarisation de la culture attelée, les paysans constatent une surproduction de céréale à l'auto-consommation en année de bonne pluviométrie. Le surplus est ventilé vers les grandes villes à raison de 5000 à 6000 FCFA le sac d'un quintal soit 125 F la tasse (assiette yoruba) ou 150 F au plus fort de son prix.

- Le groupement de Piéla¹¹: Le prêtre du village est arrivé en même temps que les volontaires de FDH en 1972-1973. Il était chargé de former un groupe de catéchistes à la culture attelée, puis d'encadrer leurs activités afin qu'ils soient des vulgarisateurs de nouvelles pratiques auprès des autres paysans et dans différents villages.

Pour la promotion de la culture attelée, des forgerons de Piéla sont formés également au CNPAR à Ouagadougou. Et comme à Tibga, ces forgerons ont du mal à trouver de la matière première en amont et des débouchés en aval. Il apparaît ici que les charrues fabriquées sur place reviennent plus chères à cause du coût élevé du transport des matériaux, les fabricants ayant du mal à s'approvisionner en matière première (le fer) à bon prix et à partir des villes. Tout cela explique le recours au fer de récupération pour des outils de mauvaise qualité.

A Piéla et dans les villages voisins (Dabiesma , Gori, Kori, Tongoli), la culture attelée a été bien vulgarisée dans la mesure où toute la population pratique le labour. Le sarclage et le buttage ne sont pas adoptés. On y remarque une progression de la traction à sène, car elle coûte moins chère que la traction bovine. La culture attelée (le labour) a permis à Piéla l'augmentation des rendements agricoles: 10 sacs de valeur ajoutée par paysan soit un revenu de 80 000 à 100 000 F CFA. Ce surplus dans la production permet aux paysans de parer aux aléas climatiques.

La dégradation des sols est la conséquence du labour. Depuis la vulgarisation de la culture attelée, on remarque beaucoup de défrichements de terrain. Cette pratique provoque l'érosion et le lessivage des sols. Le prêtre insiste sur les enseignements suivants à appliquer : le respect des sols, l'implantation des bandes de protection et le labour selon les courbes de niveau.

L'opération 30 milles charrues instituée en 1992 par le Chef de l'État pour atteindre l'auto-suffisance alimentaire, a permis d'équiper les producteurs

¹¹- Le prêtre de la mission catholique de Piéla fut interviewé lors de l'enquête.

agricoles de la région. Elle a consisté en un crédit aux paysans pour l'achat de charrues. Le crédit est remboursable en 7 ans avec un an de différé. Dans la zone d'encadrement agricole de Diapangou 67 charrues ont été ventilées dans le cadre de cette opération.

L'opération 30 milles charrues accentuera la dégradation des sols si les populations n'adoptent pas toutes les techniques de la culture attelée. La dégradation des terres à Tibga suite aux labours a provoqué la migration des populations vers Diapangou. Les autochtones s'inquiètent de l'arrivée massif de ces derniers, et les interdisent l'utilisation de leurs charrues outils destructeurs selon les autochtones.

B-9- L'APRG

(Association d'Appui pour la Promotion Rurale du Gulmu)

- Partenaires: Cette ONG dérive de l'APP (Association Pour la Productivité). Elle fut créée le 2 Août 1978 par une convention liant le gouvernement de la Haute Volta de l'époque et une succursale d'une organisation non gouvernementale américaine (Partnership For Productivity international, PFP).

- Organisation: La zone d'intervention est l'ancien Département de l'Est, regroupant actuellement trois Provinces (Gourma, Tapoa et Gnagna). Le siège social est à Fada N'Gourma..

Le 14 Mai 1988, l'ONG nationale fût constituée à l'issue d'une assemblée nationale des membres fondateurs. L'APRG dispose de trois bureaux provinciaux (un bureau par province) qui assurent les activités sur le terrain divisé en zones. Des activités sont effectivement conduites dans dix zones d'une étendue de trente à quarante kilomètres de rayon chacune. Une zone regroupe en moyenne sept villages et est animée par un agent de terrain.

- Cadre d'intervention: L'APRG poursuit l'objectif suivant: la promotion des entreprises rurales agricoles, artisanales ou autres, en vue d'augmenter le niveau de revenu des populations. Elle forme aux techniques modernes d'agriculture afin d'améliorer la production agricole des paysans. Cette formation regroupe plusieurs thèmes tels que:

1- l'organisation des paysans en associations ou en groupements: l'APRG octroie aux paysans des fonds sous forme de crédit productif, ce qui permet d'augmenter le revenu du créateur;

2- l'épargne: l'APRG mène actuellement des études pour assurer la mobilisation de l'épargne des populations de la région;

3- La restauration et la conservation de l'environnement: l'APRG développe avec la participation des populations, des actions dans le domaine de la lutte contre l'érosion et la désertification. Ces actions sont menées à travers un programme de construction de diguettes anti-érosives et d'agro-foresteries.

Les réalisations sont accompagnées de sensibilisation et de formation. Un appui en matériel de travail est assuré. Les bénéficiaires de l'aide sont des paysans isolés ou regroupés en association. Dans cette population cible, une considération particulière est faite à l'égard des femmes.

C- IMPACT DES ONG SUR LE FONCIER

C- 1- L'intention des ONG: améliorer la vie des populations

Certaines ONG présentent une affiliation religieuse: UMEC et FDH dépendent du christianisme. D'autres telles que Sahel Solidarité et CDRY évoluent dans un cadre inter confessionnel. Enfin, Six-S, SOS International, PPIL et APRG sont indépendantes de toute confession religieuse.

Bien que les ONG soient basées à Ouagadougou (capitale du Burkina Faso), l'espace d'intervention demeure essentiellement le monde rural. Les populations cibles sont les agriculteurs et les artisans d'une manière générale, avec des particularités comme le PPIL qui s'attache beaucoup plus aux enfants, ou Six-S qui demande plus de participation féminine dans les groupements.

Dans l'ensemble, les ONG ont l'intention d'améliorer le bien être des populations. Les interventions sont à caractère humanitaire. Les ONG apportent une aide, une assistance aux populations.

On a observé que les ONG s'adressent le plus souvent aux hommes quand elles veulent s'introduire dans un milieu. C'est seulement au cours des travaux, qu'elles réalisent l'importance de l'activité des femmes en constatant le temps passé pour le labour des champs, la recherche de l'eau et du bois de chauffe ainsi que l'énergie fournie pour écraser le mil. On pense alors alléger leurs tâches en les dotant de moulins, de foyers améliorés et en implantant plusieurs points d'eau. Les ONG organisent les femmes ainsi que les jeunes en groupements et associations. Elles les alphabétisent et les forment pour une prise en charge efficace des techniques de production: gestion de banques de céréale, pratique de culture attelée, fabrication de pièces de rechange, pratique de petit commerce...

Leurs objectifs des ONG sont à court terme, elle ont cherché à parer au plus urgent. Ainsi les premières actions de SOS Sahel, UMEC, FDH et Sahel Solidarité ont consisté à distribuer aux populations des vêtements, des médicaments et surtout des vivres pour lutter contre les grandes famines consécutives aux sécheresses.

A long terme, les intentions évoluent. Les ONG aident les populations à modeler leur avenir. L'autosuffisance alimentaire, ou l'atténuation du poids des famines passent pour une priorité.

Comment procéder à la lutte contre les famines?

On a constaté au fil des années que l'apport de vivres ne résout pas les problèmes de famines, qui en fait, naissent de la dégradation de l'environnement. Les progrès de la médecine ayant fait baisser le taux de mortalité, il apparaît une forte pression humaine, par endroit, sur les espaces. Cela se traduit par une augmentation des surfaces exploitées et du nombre du bétail. La suite logique est l'appauvrissement des sols et la baisse du rendement agricole.

La lutte contre les famines passe nécessairement par l'amélioration de la production des sols,

1- en les protégeant par des sites anti-érosifs (digues, diguettes, digues filtrantes...),

2- en améliorant ou en innovant les outils et les techniques de production (culture attelée, utilisation d'intrants, insecticides...).

La méthode d'action passe avant tout par l'aide, mais surtout par la sensibilisation et la formation des populations bénéficiaires.

On note donc une transition des actions des ONG d'une lutte contre la famine à une longue stratégie d'amélioration des sols et de sensibilisation et de la formation des populations.

Les ONG touchent du doigt finalement la question foncière. D'une part, leurs actions valorisent la terre aux yeux des paysans (entraînant de ce fait des conflits) Ces conflits traduisent souvent par des disputes suivis d'attaques armées entre individus, familles ou entre groupements villageois de deux quartiers deux villages. D'autre part, les innovations fragilisent les sols quand elles sont mal appliquées.

Face aux conflits, les ONG adoptent deux attitudes:

- elles essaient d'ignorer les conflits. Les ONG sont persuadées que ces problèmes freinent leurs objectifs. Autrement dit, tenir compte des différentes règles traditionnelles de gestion des terres, c'est risquer de ne rien réaliser;

- elles s'abstiennent de toute réalisation qui pourrait susciter des conflits graves.

Toutefois, en cas de conflit, les ONG s'en remettent le plus souvent aux autorités administratives, coutumières ou religieuses;

C- 2- ONG / Institutions étatiques: divergence de procédure

Le CRPA (Centre Régional de Promotion Agricole, principal représentant du ministère de l'agriculture et de l'élevage) et le PATECORE (Projet d'Aménagement des Terroirs et de Conservation des Ressources) interviennent dans les villages observés à Kongoussi. En tant qu'institutions publiques, ils ne génèrent pas de conflits fonciers ouverts, car on ne peut attaquer l'État à qui revient la terre.

En effet, depuis l'avènement de l'Administration coloniale, la terre est devenue une propriété de l'État. Il y eut pour ce faire des réformes foncières exprimées par des décrets abrogés ou modifiés¹². Le régime révolutionnaire de 1983 a mis en place la RAF (Réforme Agraire et Foncière) en 1985; le but étant de démocratiser l'exploitation de la terre en la mettant au profit de tout individu.

Ce faisant, les institutions étatiques, dotées de tout et au nom de l'État écrasent les conflits. Elles ont toujours raison.

Du reste les différents processus "d'accaparement des terres" par l'État ont pour effet le renforcement d'un nouvel esprit chez les paysans: ces derniers mettent en place des stratégies de lutte contre la nouvelle réglementation, qui selon eux, attribue d'office les terres de leurs ancêtres (*Yaab ramba ziiga.*) à l'État. Il s'agit par exemple pour certains propriétaires fonciers traditionnels, de brandir

12 - Parmi ces décrets (BIRBA, 1993), retenons :

- le décret domanial de 1904,
- le décret foncier 1909 ,
- le décret foncier de 1932,
- le décret domanial de 1935
- la loi n° 77-60/AN du 12 juillet 1960 et celle n° 20 63 AN du 24 juillet 1963 formulant une demande d'enquête des structures foncières de l'ensemble du territoire de Haute Volta,
- RAF (Réforme Agraire et Foncière), 1985, réaménagée et mise en application en 1991.

habilement le monopole de l'État pour interdire aux paysans d'investir sur les terres "prêtées" pour une exploitation agricole. Rien de ce qui permet une mise en valeur durable des terres (plantations d'arbres, puits ou autres types de points d'eau), n'est entrepris. Les terres sont donc mal entretenues, et les rendements agricoles faibles.

Toujours est-il que les structures appuyées par l'État sont non seulement "infaillibles", mais elles acquièrent aussi de grands moyens grâce aux subventions des organismes internationaux CES/AGF (Conservation des Eaux et Sols pour Agro-Foresterie), PERSAP (Projet de Renforcement des Services et d'Appuis aux Producteurs). Ces organismes sont financés par la Banque Mondiale, la BAD et l'État lui-même.

Dans leurs actions, les institutions étatiques créées de la dépendance en faisant de l'assistance totale en milieu rural (MARCHAL, 1979). Les ONG utilisent les moyens mis à leur disposition sous forme d'aide pour la formation des paysans afin de rendre ces derniers autonomes. Institutions publiques et ONG ont en conséquence une divergence d'approche du milieu.

Deux exemples :

Dans le Plateau mossi, le CRPA et le PATECORE utilisent des appareils topographiques sophistiqués pour tracer rapidement et facilement les courbes de niveau dans les champs, en vue de construire des diguettes. Les ONG, elles, apprennent au contraire aux paysans à se servir des raccords comme niveaux à eau.

Dans le Gulmu, FDH a payé au CNPAR (Ouagadougou), la formation de jeunes paysans forgerons à la fabrication de charrues et de pièces de rechange. Cette formation entre dans le cadre du programme de vulgarisation de la culture attelée en milieu paysan. Il ressort que les paysans s'occupent eux-mêmes de la maintenance de leurs outils. Ils ont acquis une certaine autonomie dans la gestion de leur matériel.

Le CRPA de son côté, fabrique de façon industrielle des charrues et des houes qu'il met à la disposition des paysans. Des agents de l'État sont chargés de la maintenance de ces outils. Une petite panne de charrue paralyse donc le paysan jusqu'au secours de l'agent du CRPA.

C- 3- Rapport ONG/autorités

Les ONG finançaient des projets par l'intermédiaire de l'État. Compte tenu du taux élevé des échecs dus essentiellement à des détournements ou au laxisme de gestion, les ONG n'utilisent plus les structures publiques que pour se protéger de conflits survenus dans les zones d'intervention. Une crise de confiance les a conduites à réduire les relations au strict plan administratif.

A Kongoussi, le Haut Commissaire a cependant pu créer avec l'initiative des responsables des ONG, un Cadre de Concertation au niveau de la province et du département. Ce cadre permet aux ONG d'être informées de toute mise en place d'actions. Il y a donc une coordination efficace des programmes entre ONG et structures d'État

Ainsi dans le domaine des techniques d'aménagement des sites anti-érosifs, si le PATECORE organise une formation, il en informe les autres ONG. Celles qui sont intéressées peuvent y envoyer des agents qui bénéficieront de cette formation (conservation des eaux, digues filtrantes, diguettes agro-foresterie etc.). Il en est de même pour les ONG quand elles initient une formation.

C- 4- Une transition de la perception foncière

Les différentes ONG intervenant dans le Bam et ailleurs ont valorisé les terres. Suite à des tentatives de nouvelles appropriations des terres aménagées, des conflits ont éclatés.

Auparavant, chaque groupe familial exploitait la terre pour sa survie. Par ailleurs la gestion des finages revenait d'office au chef de terre à qui on se référait en cas de conflits fonciers (OUEDRAOGO, 1992).

Il importe de souligner aussi que pendant les famines, les populations se sont contentées seulement des vivres des secours d'urgence. Par la suite, les paysans participaient aux travaux d'aménagement des terres initiés par les ONG, sans se soucier des enjeux futurs sur le foncier. Ceci est d'autant plus vrai que les intervenants extérieurs au monde rural se sont plus intéressés aux aspects techniques des modes de production (aménagements mécaniques des terres, vulgarisation de nouvelles techniques culturales, implantation tous azimuts de points d'eau, etc.) qu'aux stratégies traditionnelles de gestion des terres.

Dans tous les cas, les aménagements ont entraîné une valorisation des terres ou de certains espaces jadis incultes, si bien qu'il n'en est plus rien de la gestion traditionnelle des terres dans les localités bénéficiant de la présence des ONG. On constate une transition de la perception foncière. La terre valorisée fait l'objet de convoitise par toutes les autorités qui ne s'en intéressaient pas, puisqu'elle n'avait pas de valeur marchande. On constate que outre le chef de terre, le chef du village, les imams, les pasteurs, les catéchistes, les fonctionnaires, les autres notables, chacun pèse de tout son poids pour revendiquer plus qu'il n'en faut, les espaces aménagés (BOUJU, 1988). Les conflits fonciers sont notamment rencontrés sur les rives des lacs et des barrages.

Dans la majorité des cas, les ONG restent impuissantes ou feignent d'ignorer les conflits. Les ouvrages peuvent finalement rester soit inexploités ou confisqués par un groupe d'hommes, voire un individu.

Cinq exemples nous permettent d'illustrer ces faits

1- A Rollo, plusieurs groupements ont participé avec le concours de l'UMEC, à la construction d'une retenue d'eau et à l'aménagement des terres riveraines (en 1992). Il apparaît que les aménagements sont récupérés par une seule famille d'autochtone qui revendique la propriété des terres.

2- Le barrage de Ouriérou a été construit également par plusieurs groupements avec l'appui de SOS Sahel. Les autochtones propriétaires de la plaine consentaient la construction du barrage - le besoin d'eau existait - mais, ils s'opposaient à l'aménagement des rives, espaces réservés à la culture du mil, soutient-on. Sous la pression des groupements des villages voisins à Ouriérou, SOS Sahel a rejeté les vœux des autochtones et a aménagé les rives de la retenue d'eau. Ces derniers ont monopolisé les terres au détriment des autres villages et en représailles à l'action de l'ONG.

3- A Kongoussi, il a fallu l'intervention des forces de l'ordre pour apaiser un conflit foncier entre les exploitants autochtones et allochtones sur les parcelles aménagées de l'ASCOBAM. Ce conflit n'est pas encore tranché.

4- Six-S a eu à aménager des terres pour les chefs de ménage uniquement en vue d'une culture maraîchère. Les femmes en ont revendiqué leur part.

5- Dans le village de Tibga, on a constaté la situation qui suit : la population a adopté le labour, une technique entre autres proposées par la culture attelée. Mais les agriculteurs ne tiennent pas compte des courbes de niveau dans les labours. Il s'en suit une érosion massive des terres, puis une extension massive des superficies cultivées. La demande croissante des espaces à cultiver a amené les paysans de Tibga à migrer dans la région de Diapangou. Cette migration n'est pas très bien acceptée par la population locale qui voit en ces hôtes des destructeurs de sols.

CONCLUSION

En fait, les conflits ont toujours existé entre des villages, des familles, ou groupes sociaux, ceci de façon latente. Les ONG, par leurs actions créent un cadre favorable à l'émergence des conflits. Le temps alloué à ce travail, ne nous a pas permis d'observer toutes les formes de manifestation de conflits au sein des ONG enquêtées

- Les ONG interviennent beaucoup plus sur le Plateau mossi que dans le Gulmu. Il ressort que dans le Gulmu, les aménagements ne sont pas potentiellement exploités. Seul l'élevage bénéficie au maximum des implantations des points d'eau. On n'y note pas autant de cultures de contre saison que dans le Bam. Ce faisant, on recense peu de conflits fonciers dans le Gulmu.

- Les réalisations des ONG commencées depuis 1975-1976 ne laissent pas jusqu'à présent des traces manifestement visibles dans l'espace. Il ressort que le système d'octroi des aides et financements aux paysans maintient ces derniers dans une situation d'assistés et de dépendance matériel. Le système ne permet pas de créer des biens utilisables immédiatement, ni de dégager des surplus pour un investissement propre et pour une acquisition d'autonomie.

- Les actions menées sur le terrain ne sont pas visibles en tant que telles. Mais elles ont entraîné une mutation sociale. Le mérite des ONG est d'avoir amorcé l'évolution des mentalités.

- En aval des actions des ONG se pose le problème des conflits fonciers. La terre aménagée acquiert une valeur marchande, échappe à la forme de gestion traditionnelle et est convoitée par tous les pouvoirs. Les conflits sont remis par les ONG aux autorités administratives si ce n'est au pouvoir local (dans le village).

- En fait les décrets fonciers ne sont pas connus par la population. Toute mesure de l'administration pour régler les conflits n'est pas comprise. Elle n'est donc pas acceptée. La RAF, par exemple qui en fait devait favoriser l'exploitation des terres, se pose en porte à faux. Les paysans brandissent la RAF pour mettre en place des stratégies nuisibles aux actions de développement durable. Les propriétaires traditionnels des terres interdisent le reboisement, l'implantation de points d'eau, les aménagements anti-érosifs.

- Les ONG prennent-elles en compte ces conflits pour l'élaboration de nouveaux projets? Les ONG font plus attention en formant les paysans afin qu'ils puissent gérer leurs propres problèmes et éviter de la sorte les conflits.

BIBLIOGRAPHIE

- AMSELLE (J.L.) et GREGOIRE (E.), Actions Frères des Hommes dans l'est de la Haute-Volta, Paris, Ministère des relations extérieures, coopérations et développement, collections évaluations, Août, 1983, multigr., 92 p. + Annexes.
- ATLAS JEUNE AFRIQUE - BURKINA FASO, 1993, Les Éditions j. a., Paris, 54 p.
- BIRBA (A.), 1993 - Le droit foncier traditionnel: évolution et impact sur les mesures CES/AGF. Étude de cas dans 3 villages: Manfoulou-Souryalla-Tang-Pella de la Province du Bam, Burkina Faso; PATECORE-CIEH; 80 p.
- BOIRAL (P.), LANTERIE (J. F.) et OLIVIER DE SARDAN (J. P.), 1985- Paysans et chercheurs en Afrique noire. Sciences sociales et développement rural, CIFACE-KARTALA, pp 27-43.
- BOUJU (J.) et BRAND (R.), 1988 - Analyse Socio-anthropologique des trames foncières dans la Province du Ganzourgou, AVV. Projet UPI, Zorgho. Rapport final. Généralités, Tome 1, Multigr. 84 P.
- BOUTILLIER (J.L.), 1964 - Les structures foncières en Haute-Volta, IFAN, *Études voltaïques*; Mémoires n° 5; 189 p.
- BRIDIER (B.), 1990 - Délimitation des terroirs villageois au Burkina Faso. L'expérience du projet Fara/Poura; *Cahier de la recherche-développement*, n°26, pp. 54-63.
- CHAUMIE (J.), 1985 - La gestion de l'environnement dans les pays sahéliens; *Cahier de la recherche-développement*, n°8; pp. 17-24.
- INSD (INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE) - DIRECTION DE LA DEMOGRAPHIE, 1989 - Recensement général de la population (1985), Analyse des résultats définitifs, 318 p..
- LE BRIS (E.), LEROY (E.), MATHIEU (P.), 1991 - L'appropriation de la terre en Afrique Noire Manuel d'analyse, de décision et de gestion foncière; KARTHALA; 359 p.
- MARCHAL (J.Y.), 1979 - L'espace d'un technicien et celui des paysans. Histoire d'un périmètre anti-érosif en Haute-Volta. In: *Maîtrise de l'espace agraire et développement en Afrique Tropicale*, Mémoire ORSTOM, n°89; pp. 245-252.
- OUEDRAOGO (M.), 1992 - Mode d'appropriation de l'espace et développement: exemples des villages de Bidi et Améné (nord Yatenga, Burkina Faso), DEA D'anthropologie, (option ethnologie); Université de Provence, Aix Marseille 1; 120 p.
- PNGT / CILSS, 1993 - Atelier national sur la problématique foncière et la décentralisation. Document de synthèse. Bobo- Dioulasso, 8-10 Mars 1993.